



Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments

Rapport du Directeur général

INTRODUCTION

1. La sécurité sanitaire des aliments est une priorité de santé publique et une priorité socioéconomique. Les maladies d'origine alimentaire ont un impact majeur sur la santé publique. Les aliments impropres à la consommation contenant en quantités nocives des bactéries, des virus, des parasites, des substances chimiques ou physiques rendent les gens malades et provoquent des maladies aiguës ou chroniques – plus de 200 maladies¹ allant de la diarrhée aux cancers – et, dans certains cas, entraînent une invalidité permanente ou la mort. On estime que 600 millions de personnes – soit près d'une personne sur 10 dans le monde – tombent malades chaque année après avoir consommé des aliments contaminés, que 420 000 en meurent et qu'il en résulte une charge mondiale annuelle de 33 millions d'années de vie ajustées sur l'incapacité (DALY).² Les pays à revenu faible ou intermédiaire sont les plus touchés, avec un coût annuel estimé à 110 milliards de dollars des États-Unis (USD) en pertes de productivité et en dépenses médicales découlant de la consommation d'aliments impropres à la consommation.³

2. Compte tenu des expériences passées, des tendances actuelles et des besoins futurs en matière de sécurité sanitaire des aliments et de santé publique, la résolution WHA73.5 visant à intensifier l'action en faveur de la sécurité sanitaire des aliments, qui a été adoptée par la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé en 2020, a appelé instamment les États Membres à rester déterminés au plus haut niveau politique à reconnaître la sécurité sanitaire des aliments comme un élément essentiel de la santé publique ; à élaborer des politiques de sécurité sanitaire des aliments qui tiennent compte, comme il convient, à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement, des meilleurs avis et données scientifiques disponibles ainsi que de l'innovation ; à fournir des ressources suffisantes pour améliorer les systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments ; à adopter des mesures cohérentes dans tous les secteurs concernés pour promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, tout en tenant compte des

¹ Principaux faits : Sécurité sanitaire des aliments. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/food-safety>, consulté le 5 novembre 2021).

² WHO estimates of the global burden of foodborne diseases: foodborne disease burden epidemiology reference group 2007–2015. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2015 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/199350>, consulté le 5 novembre 2021).

³ Jaffee S, Henson S, Unnevehr L, Grace D, Cassou E. *The safe food imperative: accelerating progress in low- and middle-income countries*. Washington DC: International Bank for Reconstruction and Development and The World Bank; 2019 (<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/30568>, consulté le 5 novembre 2021).

intérêts des consommateurs ; et à intégrer la sécurité sanitaire des aliments dans les politiques nationales et régionales relatives à la santé, à l'agriculture, au commerce, à l'environnement et au développement.

3. Parallèlement, l'Assemblée de la Santé a prié le Directeur général d'actualiser, en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et en consultation avec les États Membres et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments¹ afin de répondre aux problèmes actuels et nouveaux, en y intégrant les nouvelles technologies et en y faisant figurer des stratégies innovantes pour renforcer les systèmes de sécurité sanitaire des aliments, et de présenter un rapport à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en 2022, pour examen.²

4. Pour donner suite à la résolution, le Secrétariat de l'OMS a entrepris de mettre à jour la stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments. La stratégie actualisée vise à servir de plan directeur et d'orientation pour les États Membres dans leur action en vue de renforcer leurs systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments et de promouvoir la coopération régionale et mondiale. Cette stratégie actualisée contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable et sera réexaminée en 2030 lorsque le monde réfléchira aux progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

PROCESSUS DE MISE À JOUR DE LA STRATÉGIE MONDIALE DE L'OMS POUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

5. L'OMS a créé, à la suite d'un appel ouvert à participants, un nouveau groupe consultatif technique sur la sécurité sanitaire des aliments : une alimentation à moindre risque pour une meilleure santé. Au total, 24 experts reconnus en sécurité sanitaire des aliments représentant les six Régions de l'OMS ont été sélectionnés et désignés par le Directeur général pour donner des conseils techniques sur la mise à jour de la stratégie. Le contenu de la stratégie actualisée s'appuie sur les stratégies mondiales et régionales précédentes en matière de sécurité sanitaire des aliments, ainsi que sur les résultats des deux conférences internationales de haut niveau sur la sécurité sanitaire des aliments³ organisées en 2019. Deux réunions du groupe consultatif technique se sont tenues en ligne du 8 au 10 février et les 19, 22 et 23 avril 2021, afin de discuter de la structure générale et du contenu de la stratégie révisée. Outre les experts de la sécurité sanitaire des aliments et le personnel de l'OMS, des agents de liaison de la FAO, de l'OIE et du secrétariat du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires ont également participé à ces deux réunions et y ont apporté leur contribution.

6. Des consultations régulières ont été organisées avec les agents de liaison de la FAO et de l'OIE. Lors de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture, la FAO a également été priée de mettre sur pied une nouvelle stratégie visant à mettre en conformité ses travaux en matière de sécurité sanitaire des aliments avec les changements organisationnels actuellement mis en place et à les y intégrer, ainsi qu'à apporter un appui plus large à la transformation des systèmes alimentaires, en encourageant l'intégration des perspectives scientifiques, réglementaires et concernant le développement des capacités en matière de

¹ La Stratégie mondiale de l'OMS pour la salubrité des aliments : une alimentation à moindre risque pour une meilleure santé. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2002 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/42706>, consulté le 5 novembre 2021) (note du traducteur : la terminologie a évolué et le terme employé est désormais « sécurité sanitaire des aliments » et non plus « salubrité des aliments »).

² Résolution WHA73.5 (2020), paragraphe 2.1).

³ FAO et OMS. 2020. The future of food safety – Transforming knowledge into action for people, economies and the environment. Technical summary by FAO and WHO. Rome. (<https://doi.org/10.4060/ca8386en>, consulté le 5 novembre 2021).

sécurité sanitaire des aliments dans l'ensemble des travaux de la FAO, de même qu'en créant des synergies avec la nouvelle stratégie de l'OMS en matière de sécurité sanitaire des aliments.¹ Depuis fin septembre 2020, l'OMS et la FAO tiennent des réunions bimensuelles afin de partager les informations sur la mise à jour de la stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments et d'harmoniser les efforts stratégiques des deux organisations en matière de sécurité sanitaire des aliments.

7. Le 13 mai 2021, l'OMS a lancé, pour une durée de deux mois, une consultation publique en ligne sur la stratégie actualisée afin de recueillir les réactions de toutes les parties prenantes intéressées, y compris les États Membres et les institutions gouvernementales, les entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, les établissements universitaires, les organisations non gouvernementales, les entités du secteur privé et les personnes travaillant dans les secteurs de la santé publique et de la sécurité sanitaire des aliments. L'OMS a également organisé des réunions d'information informelles avec les entités intergouvernementales en juin, puis deux exposés aux États Membres en juillet et en octobre. Un rapport sommaire de la consultation publique a été publié sur le site Web de l'OMS et tous les commentaires reçus ont été pris en compte dans la révision de la stratégie. Un résumé des commentaires reçus et des réponses du Secrétariat a été présenté aux États Membres lors d'une réunion le 8 octobre 2021.

8. Comme suite à la décision WHA65(9) (2012), dans laquelle l'Assemblée de la Santé a décidé qu'il serait demandé aux comités régionaux de faire des observations et des suggestions à propos de l'ensemble des stratégies, des politiques et des instruments juridiques mondiaux, tels que les conventions, les règlements et les codes ; ainsi qu'à la décision WHA73(15) (2020), qui précise que les observations et les suggestions à propos de l'ensemble des stratégies, des politiques et des instruments juridiques mondiaux tels que les conventions, les règlements et les codes, faites en conformité avec la décision WHA65(9) sur la réforme de l'OMS, peuvent s'entendre comme incluant celles formulées par les États Membres dans le cadre de réunions techniques, de consultations informelles et d'autres réunions intergouvernementales dans les Régions, les États Membres ont été invités à faire des observations et des suggestions sur le projet de stratégie mondiale pour la sécurité sanitaire des aliments, 2022-2030.

STRATÉGIE MONDIALE DE L'OMS POUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS ACTUALISÉE

9. Le texte de la stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments est consultable dans son intégralité sur le site Web de l'OMS.² Ce document résume la vision, l'objectif et les priorités stratégiques et illustre les plans pour la mise en œuvre et le suivi de cette stratégie.

Vision et objectif

10. La stratégie mise à jour a pour ambition de veiller à ce que toutes les populations, partout dans le monde, consomment des aliments sains et ne présentant aucun risque afin que soit réduite la charge des maladies d'origine alimentaire. L'objectif de la stratégie actualisée est de guider et de soutenir les États Membres dans leur action en vue de hiérarchiser, planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer

¹ <http://www.fao.org/3/nd744en/nd744en.pdf>, consulté le 5 novembre 2021.

² <https://www.who.int/publications/m/item/draft-who-global-strategy-for-food-safety-2022-2030> (consulté le 6 décembre 2021).

régulièrement les mesures visant à réduire la charge des maladies d'origine alimentaire en renforçant continuellement les systèmes de sécurité sanitaire des aliments et en favorisant la coopération mondiale.

Cinq priorités stratégiques pour accélérer les efforts en matière de sécurité sanitaire des aliments à l'échelle mondiale

11. Le projet de stratégie a cerné cinq priorités stratégiques interdépendantes et complémentaires assorties d'objectifs stratégiques correspondants. Par l'intermédiaire des cinq priorités stratégiques cernées et des objectifs stratégiques correspondants, la stratégie vise à mettre sur pied des systèmes de sécurité sanitaire des aliments prospectifs, reposant sur des bases factuelles, centrés sur la personne et d'un bon rapport coût/efficacité dotés d'une gouvernance coordonnée et d'infrastructures adéquates.

Priorité stratégique N° 1 : Renforcer les systèmes nationaux de contrôle des aliments

12. Le renforcement des systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments commence par la mise en place ou l'amélioration des ressources, de l'infrastructure et des diverses composantes de ces systèmes. Il peut s'agir, par exemple, de l'infrastructure réglementaire, de l'application de la législation, de la surveillance, de l'inspection, des capacités et compétences des laboratoires, des mécanismes de coordination et des interventions d'urgence. La priorité stratégique N° 1 est assortie de six objectifs stratégiques.

- i) Mettre en place un cadre moderne, harmonisé et reposant sur des bases factuelles pour la législation applicable aux produits alimentaires.
- ii) Mettre en place un cadre institutionnel pour la coordination des travaux des différentes autorités compétentes s'occupant de la gestion des systèmes nationaux de contrôle des aliments.
- iii) Élaborer et mettre en application des normes et des orientations adaptées.
- iv) Renforcer la conformité, la vérification et la mise en application.
- v) Renforcer les programmes de suivi et de surveillance des denrées alimentaires.
- vi) Mettre en place des systèmes d'intervention en cas d'urgence et d'incident relatif à la sécurité.

Priorité stratégique N° 2 : Cerner les problèmes de sécurité sanitaire des aliments résultant des changements et des transformations des systèmes alimentaires au niveau mondial, et y apporter des réponses

13. Les transformations et les changements mondiaux que connaissent les systèmes alimentaires aujourd'hui et ceux qui devraient se produire à l'avenir auront des répercussions sur la sécurité sanitaire des aliments. Les systèmes de sécurité sanitaire des aliments devraient donc être équipés de manière appropriée pour identifier et évaluer les problèmes existants et émergents, comme la menace croissante de la résistance des bactéries d'origine alimentaire aux antimicrobiens, et y répondre. Auparavant réactifs, les systèmes de sécurité sanitaire des aliments doivent devenir des systèmes proactifs et adopter une approche « Une seule santé » lorsqu'il s'agit de gérer les risques pour la santé émergeant à l'interface homme-animal-écosystèmes. La priorité stratégique N° 2 est assortie de deux objectifs stratégiques.

- i) Déterminer et évaluer les répercussions sur la sécurité sanitaire des aliments des changements et des transformations des systèmes alimentaires à l'échelle mondiale, ainsi que des mouvements de denrées alimentaires.
- ii) Adapter les options envisageables pour la gestion des risques aux risques d'origine alimentaire découlant des transformations et des changements des systèmes alimentaires à l'échelle mondiale et des mouvements de denrées alimentaires.

Priorité stratégique N° 3 : Exploiter davantage les informations relatives à la filière alimentaire, les preuves scientifiques et l'évaluation des risques pour la prise de décisions en matière de gestion des risques

14. La gestion des risques liés à la sécurité sanitaire des aliments est fondée sur la science. La production, la collecte, l'utilisation, l'interprétation et le partage de données jettent les bases de la construction de systèmes de sécurité sanitaire des aliments s'appuyant sur des données probantes et du renforcement de la coopération internationale. La priorité stratégique N° 3 est assortie de quatre objectifs stratégiques.

- i) Promouvoir la production d'éléments de preuve scientifiques et l'utilisation de l'évaluation des risques à l'heure d'établir et de réviser des mesures d'inspection des denrées alimentaires.
- ii) Collecter des informations exhaustives tout au long de la filière alimentaire et au-delà, et les utiliser à l'heure de prendre des décisions éclairées en matière de gestion des risques.
- iii) Rechercher des informations sur la sécurité sanitaire des aliments et des expériences de gestion des risques au-delà des frontières nationales afin de donner plus de poids aux décisions relatives à la gestion des risques et de renforcer les capacités techniques.
- iv) Prendre des décisions cohérentes et transparentes en matière de gestion des risques à l'heure de mettre en place des mesures d'inspection des denrées alimentaires.

Priorité stratégique N° 4 : Accroître la mobilisation des parties prenantes et renforcer la communication sur les risques

15. La sécurité sanitaire des aliments est une responsabilité partagée qui exige des efforts conjoints de la part de toutes les parties prenantes des systèmes de sécurité sanitaire des aliments. Pour garantir avec succès la sécurité sanitaire des aliments de la ferme à l'assiette, il faut adopter une approche plus inclusive englobant tous les acteurs concernés par les systèmes de sécurité sanitaire des aliments, y compris les consommateurs responsabilisés. La priorité stratégique N° 4 est assortie de cinq objectifs stratégiques.

- i) Mettre en place des plateformes de consultation au sujet des questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments à l'échelle nationale.
- ii) Évaluer dans quelle mesure il est pertinent d'utiliser des dispositifs non réglementaires pour améliorer la sécurité sanitaire sur l'ensemble de la filière alimentaire.
- iii) Établir des cadres destinés à mettre en commun les vérifications de la conformité vis-à-vis des dispositions réglementaires en matière de sécurité sanitaire des aliments.

- iv) Favoriser la communication avec les opérateurs du secteur de l'alimentation ainsi que le renforcement de leurs capacités et leur mobilisation, et mettre en avant une culture de la sécurité sanitaire des aliments.
- v) Contribuer à communiquer avec les consommateurs, à les former et à les mobiliser.

Priorité stratégique N° 5 : Promouvoir la sécurité sanitaire des aliments comme composante essentielle du commerce national, régional et international des denrées alimentaires

16. La sécurité sanitaire des aliments est une question complexe qui est influencée par la situation socioéconomique. Avec la mondialisation du commerce des aliments, les agents pathogènes et les maladies d'origine alimentaire peuvent traverser les frontières et avoir des répercussions importantes sur la santé et l'économie. Afin d'assurer un accès accru à des aliments sains à la fois sur les marchés nationaux et internationaux, les systèmes de sécurité sanitaire des aliments devraient être plus rentables à la fois pour les pays importateurs et les pays exportateurs, tout en améliorant la sécurité sanitaire des aliments sur les marchés intérieurs. La priorité stratégique N° 5 est assortie de quatre objectifs stratégiques.

- i) Renforcer les systèmes de contrôle des aliments et le développement des capacités au sein des systèmes de réglementation pour le marché intérieur.
- ii) Renforcer les interactions entre les organismes nationaux chargés de la sécurité sanitaire des aliments dans les pays et ceux qui s'occupent de garantir la loyauté des pratiques commerciales à l'international.
- iii) S'assurer que les systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments sont conformes aux normes de la Commission du Codex Alimentarius visant à protéger la santé publique et à faciliter les échanges commerciaux.
- iv) Renforcer la collaboration des autorités nationales compétentes avec les organismes et les réseaux internationaux qui établissent les normes et les orientations en matière d'alimentation.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ACTUALISÉE

17. La mise en œuvre de la stratégie actualisée dépendra de l'engagement et de l'action des États Membres, de l'OMS et de l'ensemble de la communauté internationale. Étant donné que les systèmes de sécurité sanitaire des aliments dans les États Membres en sont à différents stades d'élaboration, le choix des priorités stratégiques devrait être adapté à la situation de chaque pays et les États Membres devraient modifier, repenser ou renforcer leurs systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments, selon qu'il convient, sur la base des priorités stratégiques identifiées dans la stratégie actualisée.

18. L'amélioration de la coopération internationale est un élément clé de la mise en œuvre de la stratégie. Les gouvernements nationaux doivent collaborer dans toute la mesure du possible avec la communauté chargée de la sécurité sanitaire des aliments à l'échelle mondiale afin d'aiguiller le renforcement des systèmes de sécurité sanitaire des aliments et d'y contribuer. Cette coopération internationale se compose d'une coopération technique entre les pays, mais également d'une participation et d'une mobilisation au sein des programmes, des initiatives et des réseaux de sécurité sanitaire des aliments, la coordination étant assurée par des organisations internationales comme l'OMS et la FAO.

19. En collaboration avec d'autres partenaires internationaux, l'OMS appuiera les États Membres en assurant un leadership mondial et en favorisant le dialogue sur les politiques entre les parties prenantes ; en faisant la synthèse des données probantes et en produisant des orientations normatives en matière de sécurité sanitaire des aliments ; en améliorant la coopération technique et en construisant des capacités plus solides dans les pays ; ainsi qu'en renforçant les partenariats et en encourageant la collaboration mondiale. Un cadre de mise en œuvre conjoint est en cours de discussion avec la FAO ; il tient compte de la stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments actualisée, ainsi que de la nouvelle stratégie de la FAO dans ce domaine.

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE ACTUALISÉE

20. La stratégie actualisée s'appuiera sur un cadre de responsabilisation permettant de mesurer le taux de mise en œuvre. La stratégie actualisée encourage les États Membres à sélectionner des indicateurs et à fixer des cibles au niveau national afin d'évaluer l'efficacité et l'adéquation des systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments pour atteindre les objectifs de protection de la santé des consommateurs et de garantie de pratiques équitables dans le commerce alimentaire. Un mécanisme mondial sera également mis en place pour mesurer les progrès de la stratégie à l'aide d'un ensemble de cibles et d'indicateurs mondiaux. La version actualisée de la stratégie contient trois indicateurs mondiaux :

- les maladies diarrhéiques dues à la consommation de denrées alimentaires contaminées ;
- la mise en place d'un dispositif de surveillance des maladies d'origine alimentaire au niveau national pour détecter et surveiller les maladies d'origine alimentaire et la contamination des aliments ; et
- des mécanismes de collaboration multisectoriels pour les événements liés à la sécurité sanitaire des aliments.

21. Les deux premiers de ces indicateurs font déjà l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière dans le cadre du Règlement sanitaire international (2005), et le troisième est évalué en permanence par le groupe de référence OMS sur l'épidémiologie des maladies d'origine alimentaire.

22. Sur la base des données existantes recueillies dans le cadre des études de l'OMS sur les estimations de la charge mondiale des maladies d'origine alimentaire et du Règlement sanitaire international (2005), la stratégie actualisée propose également trois cibles mondiales pour les indicateurs susmentionnés. Les cibles proposées sont atteignables moyennant la mise en œuvre de la stratégie. D'ici à 2030, l'OMS souhaite aider les pays à parvenir à :

- une réduction de 40 % de l'incidence des maladies diarrhéiques d'origine alimentaire pour 100 000 habitants ;
- un score de 3,5 au moins (5 étant le score maximal) en termes de capacité moyenne mondiale pour le système national de surveillance des maladies d'origine alimentaire et de la contamination alimentaire dans le cadre de l'évaluation externe conjointe ;¹ et

¹ Outil d'évaluation externe conjointe : Règlement sanitaire international (2005), deuxième édition. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2019 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/311552>, consulté le 5 novembre 2021).

- un score de 4 ou 5 pour la collaboration multisectorielle sur les événements relatifs à la sécurité sanitaire des aliments dans le cadre du rapport annuel d'autoévaluation par l'État Partie.¹

23. L'OMS fournira un cadre pour suivre la mise en œuvre et valider les progrès accomplis dans la réalisation de ces cibles mondiales.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

24. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du rapport et à examiner le projet de décision ci-après.

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport sur la stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité alimentaire des aliments,² a décidé de recommander à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la décision suivante :

La Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport sur la stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité alimentaire des aliments, a décidé :

- 1) d'adopter la stratégie mondiale pour la sécurité sanitaire des aliments actualisée ;
- 2) d'inviter les États Membres à élaborer des feuilles de route pour la mise en œuvre et à mettre à disposition les ressources financières appropriées pour appuyer ces travaux ; et
- 3) de prier le Directeur général de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité alimentaire à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé en 2024 et par la suite tous les deux ans jusqu'en 2030.

= = =

¹ Règlement sanitaire international (2005) : outil d'autoévaluation pour l'établissement de rapports annuels par les États Parties. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2018. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/273002>, consulté le 5 novembre 2021).

² Document EB150/25.